



Réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2022

PLANS CIMETIERE ET HAMEAU DE L'ETANG

Le Conseil Municipal a réfléchi à une répartition des surfaces entre le futur cimetière et le hameau de l'étang. Il s'avère en effet que le plan initial ne permet pas l'accès aux monuments de l'ancien cimetière et qu'en l'occurrence il faut créer une voie le permettant. Le Conseil a donc émis une hypothèse à soumettre au géomètre chargé du dossier.

CONVENTION CHEMINS DE RANDONNEE – ENTENTE HARDOUINAIS MENÉ

Après délibération, et par 2 voix non, 3 voix pour et 10 abstentions, le Conseil décide de surseoir à sa décision de donner pouvoir au Maire pour signer la convention du programme permettant « la reconquête du maillage bocager dans le Centre Bretagne ».

La Commune, fière de ses chemins de randonnées de qualité conditionne sa décision d'adhérer ou non par la détermination en amont de leur utilisation future, en respectant les utilisateurs actuels.

Il souhaite pour ce faire une réunion d'information avec Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Conseillère Départementale.

CONVENTION ÉTUDES ÉNERGETIQUES – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE.

Afin de réaliser des économies d'énergie substantielles sur les bâtiments scolaires ainsi que la salle des fêtes il est décidé de réaliser une étude thermique grâce aux services compétents du SDE.

Cette étude subventionnée à hauteur de 55% engendrera une dépense de 1430 € à la charge de la commune.

Dans le même optique de réaliser des économies d'électricité, le Conseil Municipal a décidé de réduire le temps de fonctionnement de l'éclairage public. Il s'allumera comme auparavant à 6h50 le matin, mais sera éteint le soir à 21h30 au lieu de 22h00 (en dehors des week-ends) ; pour la même raison, les décorations de Noël seront mis en place du 15 décembre au 2 janvier.

TERRAIN CONSTRUCTIBLE

Suite à l'acquisition de la parcelle ZH 129 située entre la rue des Menhirs et la rue des Hortensias, le Conseil Municipal décide de créer une nouvelle parcelle incluant cette dernière et une partie de la ZH 127 de manière à créer un lot de 800 m² destiné à la construction d'une maison individuelle. Le cabinet NICOLAS, géomètres experts, sera contacté à cet effet.

PRÉVISION TRAVAUX 2023

Après discussion, le Conseil Municipal établit comme suit la liste des travaux à réaliser au cours de l'année 2023 :

- Travaux à réaliser suite à l'étude sur les bâtiments « Ecole et Salle des Fêtes »
- Travaux de voirie comprenant la route de Trahideuc et quelques bouts de routes
- Etude sur la réalisation d'une pose de panneaux photovoltaïques sur le boulodrome
- Création d'une réserve d'eau de pluie au boulodrome
- Création de sanitaires à l'étang

RPI – GOMENE / LAURENAN – CLASSE DE NEIGE

Afin de financer la classe de neige qui aura lieu du 14 janvier au 21 janvier 2023, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention de 75 € par enfant, sachant que 200 € par enfant resteront à la charge des familles et que l'APE financera quant à elle 234.40 € par enfant.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ 2023

La traditionnelle cérémonie des Vœux de la Municipalité aura lieu le SAMEDI 7 JANVIER 2023 à 19 heures à la Salle des Fêtes